

Accord sur le commerce des services : la fiction dépasse la réalité

L'accord général sur le commerce des services (AGCS) est appliqué par la Suisse depuis 1995. S'il avait bouleversé les services publics ou entamé les compétences des cantons et des communes, cela se saurait. Rien de tel n'est arrivé, tout simplement parce que la Suisse ouvre son marché seulement dans les domaines où sa législation le permet. Ni l'OMC, ni aucun Etat membre ne peuvent la contraindre à libéraliser quoi que ce soit: prétendre le contraire est tout simplement faux.

Pourtant, pas un jour ne passe sans qu'un média ou une commune ne reprenne en chœur les balivernes d'ATTAC à l'égard de l'AGCS. Cette organisation, grande pourfendeuse de l'économie de marché, n'hésite pas à affirmer n'importe quoi pour semer le doute et la peur. Résultat : certaines communes vont même jusqu'à craindre de ne plus pouvoir subventionner le bois de feu vendu à leurs concitoyens ! Il est temps que cesse cette opération d'intoxication.

Contrairement à ce qui est affirmé, la Suisse n'a pris aucun engagement d'ouverture dans le domaine de l'eau, de l'éducation publique ou de la santé et elle n'a aucune intention de le faire dans les négociations en cours. Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement ? C'est un pur fantasme d'imaginer que la Confédération pourrait imposer une libéralisation « par le haut » en concluant un accord international puis en contraignant les cantons et les communes à s'adapter. Faire ratifier un tel accord serait une mission impossible car il est soumis au référendum.

L'AGCS fixe des règles aux échanges internationaux de services. En résumé, chaque pays fournit une liste qui indique quels secteurs sont ouverts à des prestataires étrangers et à quelles conditions. Dans les marchés ouverts aux prestataires étrangers, ces derniers doivent respecter les mêmes règles que les prestataires nationaux. On est loin, très loin, de la libéralisation sauvage à laquelle on tente de nous faire croire.

Le hangar de test du nouvel Airbus a été conçu par des ingénieurs suisses, tout comme le nouveau pont de Boston. La fourniture de services à l'étranger est l'un des points forts de notre économie, qui rapporte plus de 20 milliards par an au pays. L'AGCS est le premier accord international qui permet à nos prestataires d'accéder à de nouveaux marchés et de bénéficier de règles claires et prévisibles pour développer leurs activités. Se mettre « hors-AGCS » serait se mettre hors-jeu dans le domaine le plus dynamique de l'économie mondiale.

Dominique Rochat